

PROJET D'ETABLISSEMENT

Année scolaire 2020-2021

INSTITUT CARDIJN-LORRAINE AUMONIERES DU TRAVAIL
ARLON-DIFFERT-ATHUS

PROJET D'ETABLISSEMENT

DOCUMENT ADOPTE PAR LE POUVOIR ORGANISATEUR EN JANVIER 99
MODIFIE SUR PROPOSITION DU CONSEIL DE PARTICIPATION EN JUIN 2001

Introduction

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté scolaire. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret " Missions " du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, Pouvoir Organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évolution.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décréte : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années, dans la tradition de notre école, de ses différents sites et de ses différentes sensibilités. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les actions projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce " capital de départ " dans les pages suivantes.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités de terrain et, notamment, à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au Conseil de Participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

1. A LA LUMIERE DE L'EVANGILE, LE JEUNE " ACTEUR DE SON PROJET " : AVANT L'ACTION, LES VALEURS A PROMOUVOIR ET LEURS CHAMPS D'APPLICATION

L'Institut Cardijn-Lorraine vise à l'épanouissement total du jeune : un jeune bien dans son corps et bien dans sa tête, un jeune ouvert aux autres, un jeune prêt pour demain.

1.1 Un jeune bien dans son corps et bien dans sa tête

Intériorité et spiritualité, confiance en soi, discernement, sensibilité culturelle et respect de soi sont les valeurs prioritaires à incarner.

Intériorité et spiritualité : l'Institut propose au jeune la référence des grands humanistes, à commencer par les humanistes chrétiens ; il promeut la réflexion personnelle et favorise la célébration des temps forts de la vie chrétienne.

Confiance en soi : l'Institut encourage la prise de responsabilités chez ses élèves ; il cherche à développer des pédagogies participatives et met le jeune en situation de découvrir toute l'étendue de ses potentialités.

Discernement : l'Institut veille à confronter le jeune à diverses sources d'informations, met à sa disposition des outils et des techniques d'analyse, l'amène à la construction d'une opinion personnelle argumentée.

Sensibilité culturelle : l'Institut propose un large éventail d'activités culturelles ; il encourage la créativité à travers les cours et veille à la sensibilisation des jeunes à la diversité et à la richesse des multiples patrimoines culturels.

Respect de soi : l'Institut apporte un soin particulier à l'éducation à la santé et à la sécurité personnelle et collective ; il encourage à une pratique des sports accessible au plus grand nombre de jeunes ; il encourage le jeune à donner une image positive de sa personne.

1.2 Un jeune ouvert aux autres

Ancrage social, accueil, démocratie, justice et solidarité, respect de l'environnement sont ici les valeurs prioritaires.

Ancrage social : l'Institut veille à renforcer le partenariat élève – famille - communauté éducative. Il encourage chez le jeune l'implication et le don de soi dans l'engagement social et la vie associative. Il soutient pleinement les initiatives d'animation de la vie scolaire et parascolaire.

Accueil : l'Institut éduque les jeunes à l'accueil de chacun, quelles que soient les différences culturelles, nationales, philosophiques, raciales. Il veille à libérer du temps pour l'écoute, le dialogue, la réconciliation. Il veille également à enrichir l'estime réciproque dans la relation pédagogique.

Démocratie : l'Institut favorise l'initiation au fonctionnement des institutions d'une société démocratique, met en place des structures permettant l'exercice de la démocratie et organise, tant au niveau des élèves qu'au niveau des professeurs, une gestion participative.

Justice et solidarité : l'Institut organise le soutien de l'élève en difficulté. Il informe le jeune sur les grands problèmes contemporains, apprend à discerner les injustices et aide à les combattre.

Respect de l'environnement : l'Institut conscientise à la défense de l'environnement. Il met en place des conditions matérielles favorables au bien-être de chacun et éduque au respect du milieu de vie.

1.3 Un jeune prêt pour demain

Cinq dernières valeurs à promouvoir dans des champs spécifiques délimités par l'Institut : compétence et qualité, adaptabilité, esprit d'équipe et goût d'entreprendre.

Compétence : l'Institut transmet de solides savoirs de base, aide à la construction de compétences disciplinaires et transversales et cherche à intégrer ces compétences au projet du jeune.

Qualité : l'Institut inculque chez le jeune le goût du travail bien fait et mis au service du progrès humain. Il cherche à conduire l'élève au maximum de ses potentialités et, par la pratique, l'éduque à la méthodologie du projet.

Adaptabilité : l'Institut assure une formation de base qui permet l'adaptation aux changements. Il entretient chez ses élèves la curiosité intellectuelle et, dans les rangs de ses professeurs et de ses élèves, encourage la formation continuée.

Esprit d'équipe : l'Institut privilégie les activités en groupes, apprend à ses étudiants à donner et à recevoir, apprend à intégrer le travail d'équipe dans un projet global.

Goût d'entreprendre : l'Institut forme le jeune à l'analyse, à l'évaluation d'une situation et à l'impératif de la décision. Il encourage le jeune à oser prendre un risque calculé. Il cherche enfin à cultiver chez le jeune l'enthousiasme et la créativité.

2. ACTIONS REALISTES ET CONCRETES (A.R.C.S) A MENER

A l'issue d'enquêtes sur l'état des lieux menées auprès des élèves, de leurs parents et des membres de la communauté éducative, à l'issue des travaux menés par notre Conseil de Participation et par son groupe de pilotage, voici les nombreuses actions réalistes et concrètes (A.R.C.S) à insérer, au fil des ans, dans notre Projet d'Etablissement.

2.1 Intériorité et spiritualité

Il entre dans nos intentions d'éditer une brochure sur Monseigneur Joseph Cardijn, fondateur de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne. Notre Institut, situé sur l'axe lorrain Nord-Sud, a emprunté au prélat son nom pour s'appeler " Institut Cardijn-Lorraine ".	0101
Au niveau de nos cours (religion, littérature française, histoire...), référence sera faite aux grands humanistes chrétiens. On pense, entre autres, à Descartes, Pascal, Erasme, Teilhard de Chardin...	0102
Sur le plan de la promotion de la réflexion personnelle et chrétienne, on envisage le placement d'un tableau triptyque sur le passage des élèves, sorte de carrefour spirituel qui reprendrait d'une part des citations des grands penseurs de l'humanité et, d'autre part, des phrases anonymes d'élèves qui seraient témoignages de la confrontation avec l'énigme de la vie.	0103
Retraites, récollections, veillée de Noël, journées de réflexion, célébrations eucharistiques constitueront des temps forts de la vie chrétienne.	0104
L'Institut réalisera un inventaire du matériel pédagogique existant sur chaque site au niveau des cours de religion.	0105

L'Institut a également l'intention d'organiser annuellement pour les professeurs de religion deux journées d'analyse de leurs populations scolaires et de détermination de " socles " de connaissances et compétences en matière d'éducation religieuse.	0106
--	------

L'Institut participe à la réflexion menée au niveau des Congrégations fondatrices sur la manière d'aborder l'enseignement de la religion. Il délègue un professeur relais aux rencontres inter-écoles.	0107
--	------

2.2 Confiance en soi

Afin d'encourager à la prise de responsabilités, l'Institut a l'intention de prolonger certaines initiatives déjà entreprises à titre expérimental, à savoir la mise en place annuelle d'un Conseil des Elèves et le parrainage des élèves cadets par les élèves de Rhétorique.	0201
---	------

L'Institut veillera également à faire participer les élèves à la rédaction du Journal de l'Ecole (textes, photos, mise en page, impression...) en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication mises à leur disposition.	0202
--	------

L'Institut souhaiterait également des échanges de classes entre implantations, durant quelques jours, afin d'encourager l'autonomie et de promouvoir une meilleure connaissance des autres implantations.	0203
---	------

L'Institut encourage la prise de responsabilités des élèves, notamment <ul style="list-style-type: none"> ■ dans les cours de GCPP (Gestion Collective de Projets Pluridisciplinaires) ■ dans le cadre du Conseil des Elèves ■ dans l'organisation de diverses activités dans et en dehors de l'école 	0204
--	------

L'Institut milite pour des relations humaines et pour une relation pédagogique basées sur l'estime réciproque, excluant toute forme de raillerie et de mépris.	0205
--	------

L'Institut veillera à proposer à l'élève en difficulté la stratégie du tutorat, lorsque le besoin s'en fera sentir.	0206
---	------

L'Institut veillera à promouvoir la confiance en soi, notamment par l'aménagement d'un espace réservé au théâtre.	0207
---	------

2.3 Discernement

Convaincu que la formation à l'esprit critique reste de plus en plus nécessaire en ces temps de matraquage médiatique, notre Institut a l'ambition de construire un Centre de Documentation multimédia accessible également aux élèves, soit en groupes-classes, soit à titre personnel. Il est rappelé qu'il existe des services publics (bibliobus, discobus, T.V., radio, Internet, bibliothèques communales).	0301
---	------

La création d'un Centre Cybermédia offrira, par ailleurs, la matière première sur laquelle l'esprit critique devra s'exercer.	0302
---	------

L'affichage de la presse quotidienne et la mise à disposition de revues hebdomadaires contribueront également à la construction d'une opinion personnelle argumentée.	0303
---	------

L'Institut veillera également à faire la recension de tout ce qui existe en matière de techniques d'analyse.	0304
--	------

Enfin, partout où la chose est possible (classe d'histoire, Internet...) l'Institut veillera à rappeler par un système de messages le réflexe de l'esprit critique : d'où vient cette information ? Quelle est sa crédibilité ?	0305
---	------

A Differt, la bibliothèque des Pères Maristes sera transformée en Centre de documentation. Celui-ci pourra être mis au service de l'ensemble de l'Institut.	0306
---	------

Un appel est lancé auprès des personnes qui ont souscrit un abonnement à un journal ou à une revue pour les inviter à remettre ces documents à la disposition de la communauté scolaire dès qu'elles en ont terminé la lecture.	0307
---	------

2.4 Sensibilité culturelle

A côté d'activités culturelles traditionnelles (visites d'expositions, manifestations culturelles, échanges linguistiques, etc...), l'Institut mettra en place à l'intérieur de ses murs une galerie d'expositions. En plus des expositions venues de l'extérieur, l'Institut veillera à la production d'œuvres par les élèves et à l'exposition de celles-ci.	0401
--	------

L'Institut se réserve le droit d'utilisation, de manière supplétive, de diverses installations sportives et culturelles dont le coût de location peut être à charge des familles, ainsi que les déplacements qui y sont liés. De même, l'Institut se réserve la faculté d'organiser des activités culturelles et sportives payantes, en conformité avec le Projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.	0402 NEW
--	-------------

L'Institut cherchera également à valoriser l'expression de ses élèves dans les cours de langues par l'aménagement d'un local adapté.	0403
--	------

Dans la mesure du possible, l'Institut tentera de généraliser des activités culturelles à travers toutes ses sections.	0404
--	------

L'Institut veillera à promouvoir les relations transfrontalières, avec les écoles françaises et grand-ducales tout en restant attentif à l'observation et à l'exploitation des richesses socio-économiques et culturelles du Pôle Européen de Développement.	0405
--	------

L'Institut veillera à respecter les traditions scolaires et estudiantines et les us et coutumes de ses sites respectifs, en évitant toute nuisance à la qualité de l'enseignement et des relations humaines.	0406
--	------

2.5 Respect de soi

En matière d'éducation à la santé, l'Institut veillera à continuer à proposer à ses élèves des repas complets.	0501
--	------

Une semaine du bon goût pourrait être organisée.	0502
--	------

En collaboration avec la Police zonale et le Centre Provincial d'Etudes et de Prévention Alcool – Drogues, l'Institut proposera à la communauté éducative et à l'Association des Parents une information sur les assuétudes (drogues, alcool...).	0503
---	------

Dans un but de promotion des sports, l'Institut organisera une Journée Sportive et proposera une rencontre multisports pour l'ensemble des premiers degrés de l'Institut Cardijn-Lorraine.	0504
--	------

En toutes circonstances, l'Institut encouragera le jeune à donner une image positive de lui-même : tenue vestimentaire et maintien corrects, propreté, politesse. Ce souci de la présentation sera particulièrement mis en évidence lors de l'Assemblée générale de la mini-entreprise, lors de la présentation des examens oraux et des travaux de mi-rhétorique.	0505
On prévoira des points d'eau (plate et gratuite) dans l'école ainsi que la possibilité d'acheter de l'eau plate en bouteille.	0506
L'Institut encouragera la participation des élèves aux rencontres sportives interscolaires, organisera selon les circonstances ou les opportunités, une journée ski de fond, une après-midi patinoire ou toute autre activité du même type. La collaboration avec quelques groupements sportifs locaux sera encouragée : les archers, par exemple, afin de bénéficier si possible, de leur matériel spécifique.	0507
En matière de sécurité, l'Institut veillera à prévoir des trousse pharmaceutiques de secours et mettra au point des procédures d'intervention d'urgence.	0508
Afin de contribuer à créer chez le jeune une image positive de lui-même, l'Institut a l'intention d'instituer des Prix du Mérite.	0509
Sur base des fiches d'inscription, l'Institut établira une liste des handicaps physiques sérieux à communiquer à la communauté éducative, aux professeurs d'éducation physique en particulier.	0510
2.6 Ancrage social	
Via une enquête menée par le Conseil des Elèves, l'Institut fera le répertoire des ressources humaines et sociales constituées par ses propres élèves : membres de clubs ou associations, artistes ou collectionneurs en tout genre. La même enquête pourra être menée au niveau des parents, par les mêmes voies, de même qu'au niveau des membres de la Communauté Educative. Celle-ci, à son tour, pourra étendre ses recherches en ressources humaines parmi les personnalités amies extérieures à l'école. La synergie de toutes ces personnes - ressources permettrait de " décapsuler " l'Institut en l'ouvrant au monde extérieur, monde culturel, monde social, monde économique, monde religieux. L'Institut montrera également sa connexion avec la région lorraine en prenant tout contact utile avec les entreprises sises sur le Pôle Européen de Développement, avec le Collège Européen de Technologie, avec d'autres écoles de la Lorraine française et du Grand-Duché de Luxembourg. A fortiori sera fort travaillée la sensibilisation à l'intégration européenne, intégration politique, économique, sociale et culturelle.	0601
L'Institut encourage ses élèves et les membres de la communauté éducative à prendre une part active dans la vie associative et/ou dans l'animation de leur paroisse, de leur ville ou village.	0602
L'engagement volontaire dans la vie associative et notamment l'animation de jeunes dans le cadre de mouvements de jeunesse ou de clubs constituant, à côté des connaissances et des compétences, un atout important lors de l'engagement d'un membre de la communauté éducative.	0603

2.7. Accueil

L'Institut veillera à l'accueil de ses nouveaux élèves de premières années en organisant des matinées ou journées "ateliers" visant à familiariser les enfants avec leur nouvelle école et leurs nouveaux maîtres. Une soirée rencontre entre professeurs, enfants et parents sera également programmée assez tôt dans l'année.	0701
Lors de leur arrivée dans une nouvelle implantation, les élèves seront accueillis par les élèves aînés. Au préalable, une éventuelle Journée Portes Ouvertes aura préparé le terrain.	0702
Lors des rencontres parents – professeurs, un horaire précis de rendez-vous pourra être établi.	0703
Le suivi de l'élève sera assuré grâce à la rédaction d'une fiche-élève qui, au fil des ans, sera transmise de Conseil de classe en Conseil de classe.	0704
On veillera également à l'accueil des nouveaux professeurs et, d'une façon ou d'une autre, la Communauté scolaire participera aux joies et aux peines de ses composantes.	0705
Il sera indiqué de favoriser les réunions de Conseils de classe pour assister le titulaire ou le tuteur dans sa mission de suivi de chaque élève. Le délégué de classe pourrait être sollicité pour organiser la remédiation au sein de la classe (copie des cours manqués).	0706
Les professeurs de religion et de GCPP (Gestion collective de projets pluridisciplinaires) pourraient être choisis parmi les personnes les plus ouvertes au dialogue avec les élèves.	0707
Dans la mesure du possible, il faudrait libérer du temps (une demi-charge) pour l'accueil des élèves et des études dirigées.	0708
Le plan de l'école devra être affiché ou distribué aux nouveaux élèves (et aux nouveaux professeurs). Une fiche de renseignements pratiques devrait être distribuée aux nouveaux professeurs (plan, horaires, tarifs...).	0709
Une fiche de présentation des professeurs à destination des professeurs sera placée dans un classeur laissé à la disposition de tous.	0710
L'Institut cherche à favoriser la transition entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. C'est ainsi qu'il organise, au début de septembre, une période d'accueil et d'intégration à l'intention des élèves de première année et de leurs parents. On veillera à ce que le titulaire de classe preste un maximum de périodes dans sa classe. Il constitue ainsi l'adulte de référence au même titre que l'instituteur de l'enseignement primaire.	0711
Afin de faciliter l'intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé, l'Institut organise des rencontres entre les professeurs concernés. Ces rencontres sont animées par des responsables d'écoles d'enseignement spécialisé.	0712
L'Institut renforcera le partenariat Parents-Professeurs : Association des Parents, Ecole des devoirs, Centre de documentation, projets de classe...).	0713

2.8 Démocratie

L'apprentissage de la démocratie passera par l'élection de délégués de classe, de délégués au Conseil des Elèves et au Conseil de Participation. Au sein de ce dernier organe, la représentation des élèves de sixièmes et celle des cinquièmes années se fera de façon identique afin d'assurer la continuité. On veillera à ce que ce Conseil d'Elèves mène concrètement à bien un projet, avec son aspect financier.	0801
L'Institut veillera à ne pas être " coupé " du monde politique : il invitera à sa tribune des orateurs qui présenteront honnêtement le fonctionnement des institutions d'une société démocratique.	0802
Un Conseil pédagogique rassemblant des professeurs élus par leurs pairs sera mis en place. Sa mission essentielle, outre l'aide à la gestion pédagogique, sera de gérer le budget didactique disponible annuellement, en concertation avec leurs électeurs.	0803
En ce qui concerne la formation des professeurs, l'Institut veillera à faire venir des formateurs compétents et de terrain, porteurs de solutions concrètes et adaptables aux situations vécues (dynamiques de groupes ; émergence de projets).	0804
L'Institut veillera également à organiser la visite de lieux de décisions politiques (communes, province, parlements) et de décisions économiques (intercommunales).	0805
L'Institut prendra en compte le projet personnel de l'élève. Un cours de GCPP est organisé au premier degré ; il permet aux élèves, sous la conduite de leurs professeurs, de mener de manière démocratique des projets qui seront menés par l'ensemble de la classe. Cette démarche mérite d'exister dans de nombreux autres cours.	0806
L'Institut sensibilisera à la prise de conscience de la citoyenneté européenne.	0807

2.9 Justice et solidarité

Le soutien de l'élève en difficulté sera assuré de multiples façons.	0901
Dans les limites du NTPP, des heures de remédiation seront proposées là où le besoin s'en fait le plus sentir.	0902
Les élèves en difficulté seront aiguillés vers le PMS ou vers d'autres services (Centre de Guidance, asbl Coup de Pouce, Point Jeunes Luxembourg, Aide à la Jeunesse, Losange Fondation, asbl La Ruche...).	0903
La stratégie du tutorat sera offerte aux élèves qui en font la demande. En cas de graves difficultés disciplinaires, un Conseil de classe de médiation tentera de réamorcer le dialogue et l'estime réciproque préalablement à toute sanction.	0904
Un système d'offre et de demande d'aide pour l'explication de cours sera mis en place entre élèves au niveau des études surveillées. L'aide donnée et l'aide reçue seront mentionnées dans les journaux de classe des élèves respectifs.	0905
L'Institut tentera d'accroître le volume de formations pédagogiques stricto sensu du corps professoral, à côté de formations " Matières ou Disciplines ".	0906

Afin de faire prendre conscience des grands problèmes de notre temps et de l'impérieuse nécessité d'une solidarité planétaire, les initiatives de soutien d'organisations comme OXFAM (commerce équitable), AMNESTY INTERNATIONAL (Droits de l'Homme) seront soutenues. Marche de solidarité, soutien à TELEVIE seront également de mise, selon les diverses sensibilités.	0907
Le fonctionnement du Service Social devra être expliqué clairement (procédure, disponibilités financières) à la communauté éducative.	0908
Il sera proposé aux élèves des solutions concrètes sous forme de fiches : a) si tu as des problèmes scolaires, tu peux aller voir... b) si tu as des problèmes financiers, tu peux aller voir... c) si tu as des problèmes familiaux, tu peux aller voir...	0909
Des cours de premiers soins pourraient être organisés (aide-secouristes).	0910
Devraient être organisées des grandes journées à thème : sida, droits humains, la loi et les droits, la solidarité.	0912
Il faudrait inviter lors d'une Journée Pédagogique, par exemple, des personnes comme Ricardo Petrella pour parler de solidarité, de citoyenneté responsable, du rôle de l'école.	0913
Les conseils de classe prennent leurs décisions dans un esprit de justice qui dépasse le simple calcul mathématique : il s'agit de prendre collégialement la décision qui, en conscience, paraît la meilleure pour l'élève, en conformité avec les textes légaux.	0914
Une opération de solidarité dans les différents sites réunissant l'ensemble de la communauté scolaire est organisée annuellement. Les bénéficiaires sont redistribués à trois niveaux : soutien à des actions de solidarité au niveau de l'Institut et/ou de la région et/ou de la planète.	0915
2.10 Respect de l'Environnement	
Cheval de bataille de l'Institut, le respect de l'environnement sera inculqué de toutes les façons possibles. Participation aux concours visant à la protection de l'environnement, participation à la Journée de l'Arbre, à la Journée de l'Eau, collecte de piles, recyclage du papier, récupérations des cannettes, nettoyage périodique des alentours de l'Institut par des groupes-classes, rénovation des locaux par des équipes de professeurs et d'élèves, collecte sélective des déchets, entretien saisonnier du Jardin des Plantes, étude du biotope d'une mare didactique, gestion d'une mini-station météorologique, campagne anti-tabac sont autant d'actions ou de réalisations à créer ou à mener.	1001
On veillera également à faire de l'école un cadre de vie accueillant : propreté des locaux, hygiène des sanitaires, ambiance musicale des temps libres, environnement arboré, placement de banquettes, aménagement de casiers-élèves individuels.	1002
Il est souhaité d'attribuer une heure par mois à trois professeurs (un par implantation) pour le suivi des actions.	1003
On veillera à sensibiliser le corps enseignant aux points suivants : chauffage, portes fermées, chaises sur les bancs, propreté, graffitis, lumières éteintes. Une feuille de consignes devrait être distribuée aux élèves de L'Institut et de l'IMMA.	1006

On aura soin également d'assurer des solutions de continuité dans le respect de l'environnement entre l'Institut à la rue Luttgens et l'IMMA maternel et primaire.	1007
On étudiera la possibilité de créer un cours " Nature et Environnement " au niveau des 5 ^e et 6 ^e années et un cours d'éducation scientifique pour les 3-4-5-6 Comptabilité et Informatique de Gestion.	1008
L'Institut ICL Arlon-Differt-Athus veillera à tenir ses composantes informées de ce qui se réalise dans les différentes implantations.	1011
Des slogans incitant au respect de l'environnement seront diffusés par voie d'affiches ou comme note de bas de page sur les documents de service.	1012
L'Institut inculquera le concept de " développement durable " : lutte contre la pollution, sauvegarde de l'Eau, emploi des énergies renouvelables.	1013

2.11 Compétence

L'Institut apportera un soin particulier à informer le jeune sur les études supérieures et les exigences de son projet de vie professionnelle. Aideront à la maturation de son projet les visites d'institutions d'enseignement supérieur (l'équivalent de deux semaines de cours réparties sur le dernier degré), les visites de foires et salons de l'Etudiant, la rencontre de spécialistes en matière d'orientation, PMS y compris ; l'audition également de conférenciers anciens-élèves qui évoqueront les exigences et les caractéristiques de leurs professions.	1101
Il faudra rechercher la plus grande adéquation possible entre la grille-horaire choisie, les compétences démontrées et les études supérieures envisagées.	1102
Lors de l'accueil de nouveaux élèves, l'Institut mettra l'accent sur le caractère indispensable du travail scolaire, à moduler selon le degré.	1103
Dans l'apprentissage du respect des règles de vie, l'Institut n'acceptera pas la présence d'un élève arrivé en retard et qui ne s'est pas présenté au préalable au secrétariat d'implantation.	1104
L'Institut entamera des procédures de renvoi à l'encontre des élèves qui constitueraient un obstacle à l'apprentissage des élèves de bonne volonté et qui ont droit aussi à toute l'attention requise.	1105
La possibilité est offerte aux élèves du troisième degré d'accompagner pendant quelques jours une personne exerçant le métier envisagé par l'élève, moyennant l'avis favorable du conseil de classe et dans les limites du raisonnable. Ainsi l'Institut peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. Ces activités font partie des études régulières de l'élève. Les membres du personnel qui coordonnent et guident ces activités sont en activité de service (Art.60 du décret " Missions ").	1107
L'Institut s'efforce de mettre un matériel performant à la disposition des professeurs et des élèves.	1108

2.12 Qualité

Un travail de mi-rhétorique présenté devant jury devra parfaire la maturation du projet du rhétoricien.	1201
L'Institut s'engagera dans des pratiques d'évaluation formative, d'auto-évaluation, d'autocorrection.	1203
L'usage de plus en plus répandu des manuels devrait contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement au sein de l'Institut : savoirs structurés permettant le retour en arrière dans la matière ou l'anticipation de celle-ci.	1204
L'Institut se réserve le droit d'aménager l'horaire hebdomadaire de façon à mettre en œuvre des activités par discipline ou pour l'ensemble des disciplines permettant d'atteindre les objectifs fixés à l'article 6 du décret du 24 juillet 1997. Il se réserve également le droit de répartir les volumes- horaires réservés à une, plusieurs ou toutes les disciplines s'étendant sur plusieurs semaines. Il peut aussi regrouper le temps réservé à plusieurs disciplines pour des activités interdisciplinaires ou culturelles.	1205
L'Institut veille à intégrer la qualité dans l'ensemble des cours. Dans cet objectif, chaque professeur remettra à ses élèves, en début d'année scolaire, un document précisant les finalités, les objectifs généraux et spécifiques, ainsi que les éléments d'évaluation pour chacun de ses cours.	1206
L'Institut met l'accent sur la maîtrise de la langue française comme outil de communication et d'appréhension des connaissances et des compétences.	1207
Il encourage l'apprentissage des langues étrangères et fait en sorte qu'en fin de sixième année tous ses élèves en dominant au moins une.	1208
L'Institut veille à initier ses élèves aux technologies multimédia. L'installation d'un Centre Cybermédia (projet WIN de la Région Wallonne) permettra de progresser en la matière.	1209
L'Institut se réserve la possibilité d'organiser des " classes à thème " pour favoriser la cohésion, la solidarité, pour favoriser l'engouement collectif sans nuire à l'initiative personnelle.	1210
Après les sessions de conseils de classe, l'Institut veillera à fournir à l'élève toute information utile à la poursuite efficace de sa scolarité.	1211
L'Institut veillera à créer ou à organiser une salle multimédia dans chacune de ses implantations.	1212

2.13 Adaptabilité

Par son Centre CYBERMEDIA, l'Institut initiera professeurs et élèves à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).	1301
Il fera l'acquisition d'outils de pointe, tels CD-ROM pédagogiques (Encyclopaedia Universalis), microscope VIDEO-FLEX (microscope-caméra-télévision), tableaux interactifs, matériel multimédia...	1302
Des formations à l'utilisation de l'outil informatique (consommation et production) seront proposées aux enseignants dans le cadre de la formation continuée et aux élèves durant le temps de midi.	1303

Au niveau de certains cours (français, socio-économie...) sera abordé le thème de l'adaptabilité dans le monde des entreprises.	1304
Par ailleurs, des visites d'entreprises seront multipliées, en collaboration avec les employeurs concernés qui pourraient utilement inclure dans la visite un exposé relatif à leurs attentes lors de l'engagement de personnel.	1305
L'Institut pourrait également imaginer des mini-conférences sur les professions, suivies de débat, lors d'une éventuelle Journée Portes Ouvertes.	1306
L'Institut veillera enfin à informer ses élèves des classes terminales sur les possibilités de formation continuée (cours du soir, à titre d'exemple).	1306
L'Institut veillera à informer ses professeurs sur les stratégies de la communication visant à adopter un langage clair et uniforme à l'égard des jeunes (méthode Gordon).	1307
Dans tous les contacts des élèves avec l'entreprise (visites, séminaires, témoignages), l'Institut, en collaboration avec les responsables de l'entreprise, veille à mettre en évidence le caractère indispensable de l'adaptabilité.	1308
Les professeurs adaptent leurs cours (contenu et méthodologie) <ul style="list-style-type: none"> ■ à l'évolution des disciplines qu'ils enseignent ■ en fonction de l'hétérogénéité des élèves. 	1309
L'Institut organise des formations aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à destination des membres de la communauté éducative.	1310
L'Institut encourage la formation continuée des membres de la communauté éducative tant au niveau des disciplines enseignées que dans le domaine de la pédagogie.	1311
2.14 Esprit d'équipe	
On recherchera la plus grande cohésion possible entre les équipes de professeurs des différentes implantations, via la mise en place de groupes-matières qui auront à débattre, entre autres sujets, de l'acquisition d'outils pédagogiques et de la mise en place de stratégies d'enseignement.	1401
Lors de la traditionnelle présentation orale des travaux de mi-rhétorique, on aura à cœur de réunir au sein du jury les professeurs des différentes implantations.	1402
Cet esprit d'équipe devra également transparaître dans la remédiation proposée aux élèves dans le cadre de l'évaluation formative pratiquée au quotidien par les Conseils de classe.	1403
Par ailleurs, des activités ludiques (par exemple, la création d'une fanfare) participeront à la construction de l'esprit d'équipe entre enseignés et enseignants.	1404
L'Institut veillera à la présence des éducateurs lors des conseils de classe, reconnaissant ainsi leur travail, leurs compétences et leur participation indispensable à la bonne marche de l'Institut.	1405
L'Institut souhaite l'engagement d'un agent PMS ou celui d'un agent permanent spécialisé (logopède).	1407

Enfin, l'Institut veillera à impliquer les parents lors de la fête à l'école, lors de tournois, lors d'expositions.	1408
A l'intérieur de chaque discipline, le professeur s'efforce d'apprendre à ses élèves à travailler en équipes.	1409
2.15 Goût d'entreprendre	
L'Institut veillera à engager un certain nombre de ses élèves dans des exercices pratiques comparables à ceux menés dans le cadre de mini-entreprises (création d'un produit, actionnariat, étude et prospection du marché, vente,...)	1501
Il appuiera les initiatives d'élèves dans la préparation des activités parascolaires (excursions, voyages d'études) et dans la préparation d'une fête à l'école.	1502
L'Institut veillera à proposer des questions optionnelles lors d'interrogations, de travaux, de devoirs, ces questions étant à percevoir comme " un défi, presque comme un jeu ".	1503
Dans le cadre du cours de GCPP (Gestion Collective de Projets Pluridisciplinaires), les élèves sont formés à la technique du projet (choix d'un projet, analyse des ressources et des contraintes, décisions, réalisation, évaluation).	1504
L'Institut veut stimuler l'enthousiasme des élèves pour l'ensemble des composantes de leur formation. Pour ce faire, il privilégie : <ul style="list-style-type: none"> ■ la méthodologie du projet ■ la prise en compte du projet personnel du jeune ■ la mise en évidence de l'originalité et du caractère ludique de certains apprentissages ■ le témoignage du dynamisme et de l'enthousiasme des professeurs ■ les propositions de travaux optionnels ■ les initiatives d'élèves. 	1505